



### **Vous êtes contraint d'annuler votre voyage au ski ?**

La garantie annulation vous permet d'obtenir le remboursement de votre voyage dans le cas où vous ne seriez plus en mesure de partir (maladie, accident, modification de congés par votre employeur, etc.) mais également en cas de défaut d'enneigement.

### **Les frais de secours sur piste sont-ils pris en charge ?**

Le montant des frais de secours sur piste peut être très élevé (environ 400€ pour une intervention en barquette et 800€ pour un hélicoptère). Nous les prenons en charge, vous évitant ainsi une avance de frais qui pourrait pénaliser votre budget vacances !

### **Vous avez un accident de ski et devez engager des frais médicaux ?**

Nous vous remboursons les frais médicaux restés à votre charge après intervention de la sécurité sociale et de tout autre organisme de prévoyance.

### **Votre matériel de ski est volé ou endommagé ?**

En cas de bris ou vol de votre matériel de ski, qu'il soit personnel ou qu'il s'agisse de matériel de location, nous vous remboursons jusqu'à 800€.

### **Vous avez perdu votre forfait ?**

En cas de perte ou vol de votre forfait, nous vous remboursons jusqu'à 300€, afin que vous puissiez continuer à profiter de vos journées de ski !

### **Vous avez eu un accident et devez être rapatrié ?**

Nous organisons et prenons en charge votre rapatriement ainsi que celui des membres de votre famille, également assurés.

### **Vous avez eu un accident et ne pouvez pas utiliser vos activités et cours de ski ?**

En cas d'accident, hospitalisation, rapatriement, retour anticipé... nous vous versons une indemnité proportionnelle au nombre de jours de forfait, activités, cours de ski non utilisés.

### **Vous souhaitez contacter notre service d'assistance :**

par téléphone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

Depuis la France : au n° 01 42 99 02 02 ou

Accès sourds et malentendants (24/24) : <https://accessibilite.votreassistance.fr>

Une référence de dossier lui sera immédiatement attribuée et il devra communiquer :

- son numéro de contrat que vous retrouverez dans votre email de confirmation de souscription
- son adresse et le numéro de téléphone où il peut être joint.

### **Vous souhaitez ouvrir un dossier d'annulation :**

Pour faciliter la déclaration et optimiser le traitement du dossier, il est recommandé de déclarer le sinistre depuis le site internet suivant : <https://indemnisation.allianz-travel.fr>

Un code d'accès confidentiel permet de suivre l'évolution du dossier 24/24.

Lors de l'ouverture du dossier, il sera demandé à l'assuré de communiquer son N° de contrat qu'il pourra retrouver dans son email de confirmation.

Pour accéder au détail des garanties dont vous bénéficiez, vous pouvez consulter les Conditions Générales.